

Service de la santé publique
Section Soins de longue durée
Monsieur le Chef de section
Qendrim Boletini
Av. de la Gare 39
1950 Sion

Sion, le 21 mars 2025

Gestion des lits de courts séjours en EMS

Monsieur le chef de la section des soins de longue durée, Cher Qendrim,

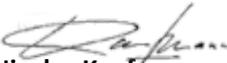
En 2024, plusieurs EMS ont observé une diminution de leur subvention pour les lits de court séjour en raison d'un dépassement du nombre de journées en long séjour autorisées. Tout en reconnaissant que cette pratique est conforme à la l'article 3.4 de la directive concernant les lits de court séjour en EMS, l'AVALEMS relève que cette disposition n'aurait jamais été appliquée depuis son entrée en vigueur, à sa connaissance.

Soucieux de la prévisibilité du droit et dans l'esprit de collaboration qui nous lie, l'AVALEMS invite le Service de la santé publique à informer la faïtière lors de modification de pratiques, afin que nous puissions accompagner nos membres dans ces changements.

Dans le cas d'espèce, la commission Finances (ci-après COFIN) constate des pratiques variées dans la gestion des écarts, certaines incluant des contacts avec vos services. Soucieux de trouver une pratique harmonisée, la commission souhaiterait inviter la Section des soins de longue durée afin d'élaborer des recommandations qui pourront être transmises aux EMS. Certains membres se questionnent par rapport aux 40% d'écart admis.

En vous remerciant de la considération portée à cette requête, Madame Clémentine Dubuis se tient à votre disposition pour l'organisation de l'échange avec les membres de la COFIN.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le chef de section des soins de longue durée, nos salutations distinguées.


Nicolas Kaufmann

Membre du comité et président commission Finances


Clémentine Dubuis

Resp. projets et analyse des données

Copie : Membres de la commission Finances